



Pessac, le 13 novembre 2018

NOTICE D'INFORMATION

Rencontre avec les grues cendrées de la réserve de l'étang du Cousseau



Samedi 12 Janvier 2019

La journée se déroulera ainsi :

Matinée : randonnée de 12 km au plus près de l'étang de Cousseau à travers les pins, les arbousiers, les chênes verts, les ajoncs, les genêts... dans la forêt domaniale au sud de Maubuisson. Elle se terminera au bord du lac d'Hourtin pour notre pique-nique du midi sorti du sac.

Après-midi : Accompagnés d'un guide nous entrerons dans la réserve naturelle de l'étang du Cousseau. La balade se terminera devant le spectacle des grues rentrant au dortoir. Il en a été compté 4100 le 14/01/2018 et 4200 le 22/01/2018.

1. PROGRAMME

09h30 rendez-vous au parking situé boulevard du lac à Carcans-Maubuisson à 61 km de l'ASCPA.

Hors programme : covoiturage possible **uniquement le matin** depuis l'ASCPA, temps de trajet estimé à 1 heure.

09h45 départ pour une randonnée de 12 km en bordure de la réserve, dans la forêt du Haut Maubuisson. Le dénivelé cumulé estimé est de 100 m et l'IBP de 34.

13h00 retour à Carcans pour le pique-nique sorti du sac à Le Montaut au bord du lac d'Hourtin à l'embouchure du canal.

14h30 rendez-vous avec notre guide naturaliste au pont du Montaut à Carcans (à l'intersection de la D207 et du canal des Etangs, c'est le plus près des maisons).

Marche et découverte de la partie marais de la réserve en attendant le retour des grues sur leur dortoir. Cette marche d'environ 5 km se fait à plat au bord du canal des Etangs, son IBP est de 16

Observation des grues lors de leur retour sur la réserve

18h00 Retour aux véhicules et à l'ASCPA

Les 2 parties sont indépendantes. Si vous ne souhaitez pas faire la randonnée du matin, il est possible, en fonction des places restantes, de ne participer qu'à l'après-midi en se rendant directement (PAS de covoiturage prévu depuis l'ASCPA) au rendez-vous à 14h30 ou en nous rejoignant vers 13h00 pour le pique-nique.

2. MODALITES DE LA JOURNEE

Nombre de participants : pour l'après-midi uniquement
30 personnes maximum, 15 personnes minimum.

Conditions :

- Etre adhérent à l'ASCPA randonnée pédestre,
- Etre licencié (licence individuelle avec responsabilité civile 2018-2019),
- **Etre capable de marcher dans des zones sableuses** même si elles ne sont pas nombreuses ni très longues. Nous sommes dans d'anciennes dunes (barkhanes) même si on ne les distingue pas.

Matériel nécessaire : on sera en Janvier donc prévoir :

- d'être **chaussé et habillé chaudement**, les périodes d'observation peuvent être assez statiques,
- la **frontale** pour revenir à la voiture le soir à 18 h,
- un **équipement contre la pluie** au cas où, on va passer la journée dehors,
- sans oublier ses jumelles, son appareil photo et ... sa bonne humeur

3. COUT DU SEJOUR

Prix : 6 € par personne.

- Ce prix comprend :
 - L'accompagnement de la randonnée par un animateur de l'association le matin,
 - la prestation du guide naturaliste l'après-midi.
- Ce prix ne comprend pas :
 - Les covoiturages (prix déterminés par les conducteurs),
 - Les aliments énergétiques (barres de céréales, fruits secs, pâtes de fruits, chocolat) que vous mettrez dans votre sac,
 - Les dépenses personnelles,
 - D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

4. INSCRIPTION

Il n'y a pas d'immatriculation tourisme pour cette sortie donc pas de préinscription. L'inscription directe démarre à la publication du présent document Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée sur la liste des 30 puis sur une liste d'attente.

L'inscription se passe en 2 temps :

- 1) D'abord par courriel à phil-cath33@orange.fr en précisant :
 - nom, prénom, n° de licence, n° de téléphone et adresse-courriel
 - si vous participez à la journée complète ou à la sortie dans la réserve uniquement.
 - si vous êtes volontaire pour prendre votre voiture personnelle et si oui le nombre de places offertes.Un courriel d'accusé réception vous sera retourné. Il précisera « inscrit » ou « liste d'attente ».
- 2) Puis par courrier, **uniquement à l'adresse ci-dessous** pour ceux qui seront « inscrits », pour l'envoi de votre **chèque qui validera votre inscription définitive**.
Une remise en main propre ou dans ma boîte aux lettres est aussi possible.

Adresse de l'organisateur.

Philippe ROULLE
9 rue Georges BIZET
33600 PESSAC

Inscriptions avant **le 15/12/2018**.

5. PAIEMENT

Pas d'acompte

Tous les chèques doivent être à l'ordre de l'ASCPA randonnée pédestre et à envoyer à l'adresse de l'organisateur indiquée au paragraphe 42.

6. CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Toute annulation après le **07/01/2019** ne sera pas remboursée.

Suivant les conditions météo, la sortie peut-être annulée par le guide de la réserve (ce qui s'est passé le 20/01/2018). Un courriel d'information sera alors envoyé à tous les inscrits et les chèques détruits par l'organisateur ou restitués à la demande.

7. RESPONSABLE DE LA SORTIE

Philippe ROULLE

La réserve naturelle de l'étang du Cousseau

Cette réserve se situe à 50 kilomètres à l'ouest de Bordeaux et à 3km de l'océan atlantique. Elle fait 610ha et doit son nom à un petit étang de 50 ha, l'étang du Cousseau, qui s'insère entre les 2 grands étangs du Médoc, Carcans-Hourtin au nord et Lacanau au sud. Elle s'adosse au flanc est du cordon dunaire littoral.

Elle a été créée en 1976 et appartient au conseil général de la Gironde, au conservatoire du littoral et à la commune de Lacanau. Elle est gérée par la SEPANSO (fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-ouest).

La Réserve est ouverte au public toute l'année. Son accès s'effectue exclusivement à pied depuis le parking en bordure de la D 6E au lieu-dit "Marmande". Il est également possible de s'y rendre à vélo par une piste cyclable.

Le sentier et la piste cyclable traversent la forêt domaniale sur 3 km avant d'aboutir aux portes de la Réserve.

Dans la Réserve, une boucle de découverte est aménagée (demi-journée) elle comporte un sentier d'interprétation balisé. Elle permet d'apprécier les différents paysages et milieux naturels, et vous mènera sur les rives de l'étang à plusieurs points de vue remarquables.

